



**COMMUNIQUE DE PRESSE  
MERCREDI 9-11-11**

## **LIVRE BLANC DU 1ER DEGRE CONSTATS ET PROPOSITIONS**

La FESeC, Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, en collaboration avec la FEADI, Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique, publie son livre blanc du premier degré.

[Lire le livre blanc en ligne](#)

[Consulter le support utilisé lors de la conférence de presse](#)

### **CONSTATS**

5 ans après la réforme des grilles horaires et des parcours possibles des élèves au sein du 1<sup>er</sup> degré du secondaire, ce livre blanc fait un état des lieux de la situation. Il pointe certaines difficultés vécues par les élèves, leurs parents et les enseignants. Sont ici soulevées : les **questions du sens, de la lisibilité du système et de la place de l'orientation**.

Le 1<sup>er</sup> premier degré semble peiner à construire une base stable qui serve d'appui à un maximum d'élèves et leur permette de se projeter dans l'avenir. Certains d'entre eux trouvent difficilement du sens à leurs apprentissages et à des parcours parfois subis sans en percevoir l'enjeu.

**Un quart des élèves effectue son parcours dans le 1<sup>er</sup> degré en trois ans** malgré la disparition du redoublement et le report de la certification au terme du degré. Ces élèves sont majoritairement retenus entre la première et la deuxième année ; ce qui donne à penser que la **remédiation**, telle qu'elle est organisée actuellement demeure trop souvent inefficace pour certains profils d'élèves.

Autre constat mis en évidence dans ce livre blanc : le nombre d'**exclusions** dans le 1<sup>er</sup> degré a fortement augmenté ces dernières années.

## PROPOSITIONS

Sur base d'actions observées dans les écoles et de constats établis, une série de pistes sont formulées :

### A. DANS LE CADRE LEGAL ACTUEL

La FESeC suggère :

- de pratiquer la remédiation immédiate et progressive au sein de la classe, par exemple en exploitant davantage le Plan individualisé d'apprentissage et en développant des plans de formation adéquats pour les équipes éducatives ;
- de mieux baliser les apprentissages au cours du degré en généralisant au sein de chaque établissement des épreuves communes d'évaluation en fin de première année ;
- de travailler dans une logique où la certification s'effectue à la fin du degré et de se référer en fin de deuxième aux épreuves externes certificatives existantes en vue de l'octroi du CE1D (certificat attestant de la réussite du 1er degré de l'enseignement secondaire) ;
- d'utiliser au mieux la liberté organisationnelle prévue actuellement dans le décret en vue de concevoir un parcours véritablement complémentaire au parcours commun ;

### B. EN MODIFIANT LE CADRE LEGAL ACTUEL

- Le Livre blanc propose d'abord de réduire les contraintes dans l'organisation des activités complémentaires, afin qu'elles participent davantage à la motivation des élèves, à la valorisation du geste technique et à l'orientation.
- Il prône l'organisation, au sein du degré et sans attendre le terme de l'année, de classes de soutien à l'intention des élèves qui ont obtenu leur CEB (certificat d'études de base) et dont les difficultés persistantes requièrent une autre organisation de la remédiation. Ces classes de soutien pourraient être organisées par exemple dès la fin du premier trimestre de la première année.
- Le livre blanc défend aussi l'élargissement des épreuves externes certificatives à d'autres disciplines, à côté du français et des mathématiques, en vue de l'octroi du CE1D sur base d'un référent commun aux différentes écoles.

## CONCLUSION(S)

Ces dispositions devraient permettre d'amener davantage d'élèves en deux ans au deuxième degré, notamment de qualification, et **d'envisager même l'accès direct en quatrième Professionnelle** pour les élèves ayant obtenu le CE1D (certificat attestant de la réussite du 1er degré de l'enseignement secondaire). Certains parcours dépourvus de sens n'auraient plus lieu d'être dans un tel contexte. De tels aménagements supposent cependant de revisiter à son tour le deuxième degré de l'enseignement professionnel, d'un point de vue pédagogique et organisationnel.

Service Communication – SeGEC

Conrad van de Werve : 0477/ 877 444  
00 32 (0)2 / 256 70 30 - Fax: 00 32 (0)2 / 256 70 03  
conrad.vandewerve@segec.be